

RUSTENHART



Près de chez vous {Lettre d'information} n° 104/2019

MAIRIE

2 rue de l'Église - 68740 RUSTENHART
Tél. 03.89.49.45.06 - Fax 03.89.49.94.42
mairie.rustenhart@wanadoo.fr
www.rustenhart.fr
Mardi : 10h - 12h - 16h - 18h
Mercredi : 16h - 18h
Jeudi : 16h - 18h et sur RDV

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

3b rue de l'Église - 68740 RUSTENHART
bibliotheque.municipale68@orange.fr
Mercredi : 9h30 - 11h30
Samedi : 10h00 - 12h00

GROUPE SCOLAIRE

Ecole : Tél : 03.89.49.90.51
Périscolaire: Tél : 03.89.49.90.24

DÉCHÈTERIE BLODELSHEIM

ZA de la Hardt - Horaires d'hiver

Lundi : 10h-12h15, 14h-16h45
Mardi : 14h - 16h45
Mercredi: 10h-12h15, 14h-16h45
Vendredi : 10h-12h15, 14h-16h45
Samedi : 9h - 16h45

ASSISTANTES SOCIALES

ENSISHEIM : Mme COLOTTI
tél. 03.89.81.13.33
Audrey SCHUH (pôle gérontologique)
Tél. 03.89.49.67.20

CABINETS DE SOINS INFIRMIERS

Hirtzfelden : Tél.06.43.31.84.54.
Niederhergheim :Tél :03.89.49.41.39
Fessenheim :Tél. 03.89.48.58.38
Dessenheim :Tél. 06.80.65.99.81

PHARMACIE DE GARDE

N° Audiotel 3237 - www.3237.fr

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

2 rue du Rhin à FESSENHEIM
03.89 72.27.77

NUMÉROS D'URGENCE

15 SAMU
17 Gendarmerie
18 Pompiers
112 Numéro unique européen

✓ PERMANENCE MAIRIE

M. le Maire vous accueillera :

- ✓ sans rendez-vous de 8h30 à 12 h : les 7 et 21 septembre 2019
- ✓ avec rendez-vous de 8h30 à 12 h : les 16 et 23 septembre 2019

✓ TELETHON 2019

Les différentes associations de RUSTENHART se mobilisent et organisent une soirée, dont l'intégralité des bénéfices sera reversée au TELETHON. Tartes flambées, sandwiches et gâteaux vous seront proposés. Rendez-vous le vendredi **13 septembre 2019**, place de la Mairie, à partir de 18h00.



✓ OUVERTURE 4^{ème} classe

Une 4^{ème} classe a été ouverte depuis le 5 septembre 2019. Nous souhaitons bienvenue à leur nouvelle enseignante, Mme DUTILLEUIL.

✓ SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL



La loi de 2008 a créé au bénéfice des enfants des écoles primaires un droit d'accueil durant le temps scolaire dont le service d'accueil en cas de grève n'est qu'une déclinaison.

L'article L. 133-7 du code de l'éducation prévoit l'établissement dans chaque commune d'une liste des personnes susceptibles d'assurer le service d'accueil. La commune peut faire appel à des agents municipaux, dans le respect de leurs statuts, mais également à des assistantes maternelles, des animateurs d'associations gestionnaires de centre de loisirs, des membres d'associations familiales, des enseignants retraités, des étudiants, des parents d'élèves, ...

Les dispositions du code de l'action sociale et des familles n'imposent aucune obligation en terme de qualification des personnels ou de taux d'encadrement.

Toute personne souhaitant se porter volontaire pour assurer le service minimum d'accueil peut s'inscrire directement auprès de la Mairie aux heures d'ouverture ou par mail.

✓ RECHERCHE LOGEMENT

Une famille (couple avec un enfant) recherche une location d'appartement ou maison à compter du 1^{er} octobre 2019 à RUSTENHART.

Merci de prendre attache avec le secrétariat de la mairie pour de plus amples renseignements.

✓ CIVISME

Il est indispensable que les cavaliers ramassent les « cadeaux » laissés par leurs chevaux sur les routes. Les cavaliers le savent, il existe des sacs à crottins. Là encore il s'agit juste de faire un effort pour permettre le bien-vivre ensemble. Et, à défaut de sac à crottins installé sur le cheval, merci à chacun de poser pied à terre pour ramasser ses déchets, quitte à en faire cadeau à vos amis jardiniers....



✓ INFORMATIONS

A compter du premier jour du sixième mois précédant les élections, soit depuis le 1^{er} septembre 2019, les collectivités territoriales ne doivent pas engager une campagne de promotion publicitaire sur le bilan ou la gestion de l'équipe municipale en place. Tous les supports sont concernés : bulletin municipal, sites internet, brochures mais aussi cartes de vœux, discours.

Les bulletins municipaux peuvent poursuivre leur parution, les cérémonies diverses (vœux, inaugurations, fêtes locales, etc.) peuvent toujours être organisées mais doivent conserver un contenu purement informatif sans référence à l'élection à venir, notamment à la candidature d'un élu local, à ses réalisations ou à ses projets. L'évènement doit par ailleurs avoir lieu conformément à sa périodicité habituelle et dans les conditions habituelles (ni avancé, ni retardé, ni particulièrement amplifié).

Les sites internet des collectivités ne doivent pas participer à la campagne électorale, ils sont tenus à la neutralité. Ils ne peuvent pas, dans les 6 mois précédant l'élection, être utilisés comme support pour vanter les réalisations de la municipalité sortante. Ils ne peuvent ni servir explicitement la propagande d'une liste ni établir de lien vers le site d'une liste.

DIVERS

✓ BOURSE AUX VETEMENTS A HIRTZFELDEN

L'association les Mômes d'Hirtz organise au profit de la structure périscolaire sa traditionnelle bourse dédiée à l'enfance le dimanche 13 octobre 2019 de 9h à 13h (vêtements, puériculture, jeux, jouets, livres, etc....) à la salle polyvalente de HIRTZFELDEN.

Tarif : 11 euros l'emplacement comprenant une table, un banc d'exposition et chaise(s).

Buvette et petite restauration assurées par les organisateurs.

Renseignements et inscriptions : secretariatmh@gmail.com ou tél. au 06 77 65 09 13 (après 19 heures)

✓ INSTALLATION SAGE-FEMME LIBERALE A HIRTZFELDEN

Mme Gwennaëlle DROITCOURT vous informe de son installation au 14 rue du 10 juin à Hirtzfelden, suite au déménagement de son cabinet de Blodelsheim.

Elle intervient pour le suivi de grossesse, la préparation à la naissance, le monitoring, l'allaitement, la rééducation du périnée, le suivi gynécologique de prévention.

Prise de rendez-vous par téléphone (07.83.08.53.04) ou sur doctolib



**Nous souhaitons un joyeux anniversaire
à tous ceux et celles nés ce mois de septembre
et plus particulièrement à nos aînés**

- 5. Mme WIPF née KOEHL Marguerite (77)
- 15. M. BUSSE Gilbert (78)
- 16. Mme SOHN Sonia (76)
- 18. M. ROSEMOND Robert (74)
- 19. Mme BALGA née CLEMENTZ Alphonsine (86)
- 20. M. AMBIEHL René (88)
- 20. Mme HAULER née AMBIEHL Anne (90)
- 25. Mme PETERSCHMITT née KREMER Yvonne (82)
- 28. Mme SCHATT née MULLER Annette (75)

